

LES AVENIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 MARS 2009

Le vingt six mars deux mil neuf à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Jean-Michel AROD, Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Sébastien DREVET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN à Alain SOCIE, Chantal MOLY à Chantal BELLIN, Marie-Thérèse PASTORINO à Gilbert MERGOUD, Joao SANTOS à Maryvonne SARAMITO.

Etaient excusés : Marie-Catherine LAMIRAL, Yvon THENAULT.

Date de convocation : 18 mars 2009

Les Conseillers présents, soit 20, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Fabienne RETY et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

DELIBERATIONS

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2009

VOTE		
POUR :	CONTRE :	ABST. :

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 mars 2009

Ajout d'une délibération : 2009-2-1 f Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)

VOTE		
POUR :	CONTRE :	ABST. :

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont délibérés :

I – ASPECT FINANCIER

2009-2-1 - Budget général

- 1-a Vote du Compte Administratif 2008
- 1-b Affectation des résultats de l'exercice 2008
- 1-c Approbation du compte de gestion 2008
- 1-d Vote du budget primitif 2009
- 1-e Vote des taux d'imposition 2009

- 1-f Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)
- 2009-2-2 - Budget annexe - Camping
 - 2-a Vote du Compte Administratif 2008
 - 2-b Affectation des résultats de l'exercice 2008
 - 2-c Approbation du compte de gestion 2008
 - 2-d Vote du budget primitif 2009
- 2009-2-3 - Budget annexe - Boulodrome
 - 3-a Vote du Compte Administratif 2008
 - 3-b Affectation des résultats de l'exercice 2008
 - 3-c Approbation du compte de gestion 2008
 - 3-d Vote du budget primitif 2009
- 2009-2-4 - Budget annexe – Parc d'Activités du Bert
 - 4-a Vote du Compte Administratif 2008
 - 4-b Approbation du compte de gestion 2008
- 2009-2-5 - PISCINE – saison 2009 – approbation des tarifs
- 2009-2-6 – CAMPING – saison 2009 – approbation des tarifs
- 2009-2-7 – Attribution de subventions
 - 7-a aux coopératives scolaires
 - 7-b à l'Office de Tourisme
- 2009-2-8 – Route du Jalérieu – aménagement de sécurité
 - 8-a demande de subventions aux parlementaires
 - 8-b demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement

II – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2009-2-9 – ILOT NORD - cession d'un local et d'un tènement
- 2009-2-10 – Vente d'un terrain rue du Mollard Bresson

III - ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2009-2-11 – Classement des voies communales
 - 11-a avenue Général Jacques Guillermaz
 - 11-b chemin de la Daudon
- 2009-2-12 – Aliénation d'un chemin rural
- 2009-2-13 – Taux unitaire des vacations funéraires
- 2009-2-14 – Délégation de pouvoir du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 2009-2-15 – Centre Socio-culturel Jean Bedet – désignation d'un délégué

IV – PERSONNEL COMMUNAL

- 2009-2-16 – Recrutement d'agents occasionnels
- 2009-2-17 – Filière administrative – création d'un poste d'adjoint administratif
- 2009-2-18 – Modification de postes – avancement de grades
 - 18-a filière culturelle
 - 18-b filière technique
 - 18-c filière médico-sociale

V – QUESTIONS DIVERSES

I – ASPECT FINANCIER

2009-2-1 - BUDGET GENERAL

a – Vote du Compte Administratif 2008

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	4 054 692,23	4 314 027,13	1 014 609,42	1 542 589,35	5 069 301,65	5 856 616,48
Résultats de l'exercice		259 334,90		527 979,93		787 314,83
Résultats reportés		743 760,83		530 761,65		1 274 522,48
Résultats cumulés		1 003 095,73		1 058 741,58		2 061 837,31
Restes à réaliser			1 199 070,00	238 200,00	1 199 070,00	238 200,00
RESULTATS définitifs		1 003 095,73		97 871,58		1 100 967,31

Le déficit de clôture 2008 du budget annexe du Parc d'Activités du Bert (85.291,30 €) sera déduit du résultat du budget général. Le résultat 2008 du budget général pour affectation 2009 s'élèvera donc à 917.804,43 €.

L'Adjoint aux Finances, propose de voter le compte administratif de l'exercice 2008 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Alain SOCIE précise concernant les charges de personnels que l'on reste au même nombre d'équivalent temps plein avec des crédits pour des remplacements maladie ou pour des saisonniers si cela est nécessaire.

Emmanuel GUTIERREZ : les crédits de formation pour le maire, les adjoints et les conseillers ont augmenté, pourquoi ?

Alain SOCIE : on a désormais l'obligation d'inscrire un pourcentage des indemnités des élus.

Philippe GUYON : si l'on dépasse les 5 000 habitants, on peut augmenter les indemnités des maires et adjoints.

Le Maire : le nombre d'habitants officiel, population réelle, est de 4 902 habitants ; de toute façon les indemnités des élus changent qu'à partir de 10 000 habitants.

Emmanuel GUTIERREZ : pourquoi les indemnités des maires et adjoints ont augmenté ?

Alain SOCIE : dans le précédent mandat un Adjoint est décédé et il n'avait pas été remplacé.

Emmanuel GUTIERREZ : des projets ont été annoncés et ils ne se feront pas. D'autres, tel que le Jalérieu, pas prévus apparaissent.

Le Maire : l'aménagement des entrées de ville a toujours été annoncé dans notre programme.

Emmanuel GUTIERREZ : on fait des projets, mais derrière on n'a pas forcément les infrastructures nécessaires pour accueillir la population.

Alain SOCIE : malgré l'augmentation des impôts et la maîtrise des frais de fonctionnement, on ne pourra pas tenir le niveau d'investissement que l'on a eu au premier mandat.

Emmanuel GUTIERREZ : la crise y est pour quelque chose ? il y a un environnement qui est difficile. Il y a eu des élections, on a fait des promesses et on ne les tient pas. On ne parle plus du centre social. Par contre, on retrouve le Jalérieu.

Alain SOCIE : l'augmentation des impôts avait été annoncée pendant la campagne. Nos taux sont bas et on a des marges de manœuvre. Il y a des communes qui augmentent régulièrement et cela se voit moins, mais à terme les augmentations sont importantes.

Emmanuel GUTIERREZ : vous avez emprunté plus de 5 millions et pour le second mandat ?

Alain SOCIE : nous estimons avoir une capacité d'emprunt de l'ordre de 1 million d'euro.

Jacky RAVAZ : l'école du Champ de Mars était bien.

Alain SOCIE : alors tu étais d'accord pour que l'on mette des préfabriqués ?

Jacky RAVAZ : les problèmes sont venus quand l'éducation nationale a supprimé le poste de Directeur du Champ de Mars.

Le Maire : l'extension du groupe scolaire a fait l'objet d'une quasi unanimité. On a fait des choix car au vu des effectifs, il aurait fallu des préfabriqués.

Emmanuel GUTIERREZ : on peut faire autrement.

Le Maire : sans construire de nouveaux locaux, je ne vois pas comment on aurait pu accueillir les élèves supplémentaires sans préfabriqués.

Philippe GUYON : pour l'histoire, en 1995, je voulais que l'école soit dans l'ancien collège.

Guillaume FAVIER : où aurait-on mis les nouvelles classes ? le RASED ? si on n'avait pas construit le groupe scolaire !

Emmanuel GUTIERREZ : c'est bien d'avoir des projets ambitieux, type voie nord. Ensuite, il faut que l'on ait des moyens pour que l'infrastructure suive. Avant de faire ces gros projets, il fallait déjà entretenir l'existant, les routes par exemple. J'appelle cela du tape à l'œil, car sur la grande route de Buvin, il n'y a même pas de panneau prioritaire.

Le Maire : vous manquez de recul sur la vie de notre commune. Si vous m'aviez écouté, la voie nord n'est pas un projet de l'équipe MERGOUD, mais c'est un projet qui date de près de 40 ans. Tous mes prédécesseurs, sauf Monsieur VASQUEZ, ont œuvré pour ce projet. Ce qui a été fait, est le fruit de ce travail de très long terme. Ce n'est pas du tape à l'œil, c'est un projet d'aménagement nécessaire pour le centre ville.

Eglise de Buvin

Jacky RAVAZ : je ne pense pas que le chauffage soit de la compétence de la commune.

Philippe GUYON : je soutiens la position de Jacky RAVAZ.

Alain SOCIE : l'association a participé à hauteur de 20 000 € et par ailleurs le chauffage contribue au maintien de l'édifice.

Route du Jalérieu

Philippe GUYON : est-ce que la situation a évolué avec l'Equipement de Grenoble ?

Alain SOCIE : c'est le Conseil Général de l'Isère. Une nouvelle rencontre est programmée pour montrer que le projet proposé fonctionne. Il a été modifié par rapport au premier projet pour tenir compte de certaines remarques du Conseil Général de l'Isère.

Philippe GUYON : Alain tu avais dit que la maison n'était pas habitée. Elle était pourtant ouverte aujourd'hui. Si elle est en vente, vous l'achetez ?

Le Maire : oui, en principe. On vous le soumettra.

Office de Tourisme

Emmanuel GUTIERREZ : dans le cadre de l'office de tourisme, c'est quand même 340 000 €.

Le Maire : le premier projet était à 700 000 €, on a divisé par deux.

Emmanuel GUTIERREZ : on va déplacer l'office de tourisme sur la nouvelle voie. A quoi correspondent les 340 000 € ? Quelle est sa taille ?

Le Maire : à l'achat de la plate-forme et aux travaux d'aménagement.

Chantal REY : il fera 150 m²

Emmanuel GUTIERREZ : et l'ancien combien mesurait-il ?

Chantal REY : 75 m².

Emmanuel GUTIERREZ : à quoi est du ce doublement de surface ?

Chantal REY : au doublement de la salle d'exposition.

Philippe GUYON : et l'ancien office de tourisme, que devient-il ?

Le Maire : tout est possible. On peut vendre, louer. Dans la 1^{ère} hypothèse, la réfection de l'office de tourisme actuel avec la création de la salle d'exposition et le cheminement piéton on était à 700 000 €. Ici, les 340 000 € correspondent à l'acquisition et aux travaux.

Monsieur le Maire a quitté momentanément la séance.

VOTE	
POUR : 19	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

b – Affectation des résultats de l'exercice 2008

Le budget annexe du Parc d'Activités du Bert est définitivement clos fin 2008. Il présente un déficit 2008 de 85.291,30 € qui sera déduit du résultat du budget général de 1.003.095,73 €. Le résultat 2008 du budget général pour affectation 2009 s'élèvera donc à 917.804,43 €. L'Adjoint aux Finances propose d'affecter ce résultat d'exploitation 2008 d'un montant de 917.804 ,43 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 917.804,43 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR :21	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

c - Compte de gestion 2008

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 –Budget Général– par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur – le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR :21	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

d – Budget primitif 2009

L'adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2009 dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 441 400,00	4 441 400,00
INVESTISSEMENT	2 438 170,00	2 438 170,00
TOTAL	6 879 570,00	6 879 570,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ	ABST. : 3 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Nathalie MARGAIN

e – Vote des taux d'imposition 2009

L'adjoint aux Finances propose de fixer pour 2009 les taux d'imposition suivant :

- taxe d'habitation : 7,40 %
- taxe sur le foncier bâti : 15,64 %
- taxe sur le foncier non bâti : 44,19 %.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Jacky RAVAZ : le tableau de simulation correspond uniquement aux taux communaux ?

Alain SOCIE : les taux du Département et de la Région ne devraient pas augmenter.

Le Maire : la TEOM va baisser de 7 % ; ceci est lié au tri sélectif, à l'extension du périmètre.

Alain SOCIE : on serre les dépenses de fonctionnement et on augmente les impôts, on fait des coupes dans l'investissement.

Jacky RAVAZ : on peut faire d'autres choix. Peut-être abandonner certaines opérations pour éviter les augmentations. Je suis contre toute augmentation.

Le Maire : on demande plus de services, plus de travaux. On doit se donner les moyens.

Alain SOCIE : je suis partisan de l'augmentation des impôts quant on ne peut pas faire autrement. Il n'est pas question de laisser dériver les dépenses de fonctionnement. On a des marges de manœuvre, car les taux sont bas. On continue d'investir raisonnablement. On a un taux d'endettement haut donc on doit le limiter.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 3 Nathalie MARGAIN Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ	ABST. : 2 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET

f Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L 1615-6 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Maire propose :

- De prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 515 680 €,
- D'inscrire au budget de la commune 2 100 820 € de dépenses réelles d'équipement soit une augmentation de 38 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,

- De conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2009-2-2 - BUDGET ANNEXE – CAMPING

a – Vote du Compte Administratif 2008

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	57 894,56	42 699,66	5 350,00	23 555,97	63 244,56	66 255,63
Résultats de l'exercice	15 194,90			18 205,97		3 011,07
Résultats reportés		38 162,72	23 555,97			14 606,75
Résultats cumulés		22 967,82	5 350,00			17 617,82
Restes à réaliser						
RESULTATS définitifs		22 967,82	5 350,00			17 617,82

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2008 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Monsieur le Maire a quitté momentanément la séance.

VOTE	
POUR : 19	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

b – Affectation des résultats de l'exercice 2008

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2008 d'un montant de 22.967,82 €

- au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés pour 5.350,00 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 17.617,82 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR :21	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

c - Compte de gestion 2008

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 –Budget Annexe-Camping – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur – le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR :21	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

d– Budget primitif 2009– Budget Annexe-Camping

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2009–Budget Annexe-Camping– dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 350,00	54 350,00
INVESTISSEMENT	13 350,00	13 350,00
TOTAL	67 700,00	67 700,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ

2008-2-3- BUDGET ANNEXE – BOULODROME

a – Vote du Compte Administratif 2008

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	3 308,58	5 680,28	7 500,00	2 500,00	10 808,58	8 180,28
Résultats de l'exercice		2 371,70	5 000,00		2 628,30	
Résultats reportés	1 621,70			4 250,00		2 628,30
Résultats cumulés		750,00		-750,00		0,00
Restes à réaliser						
RESULTATS définitifs		750,00		-750,00		0,00

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2008 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Monsieur le Maire a quitté momentanément la séance.

VOTE	
POUR : 19	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

b – Affectation des résultats de l'exercice 2008

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2008 d'un montant de 750,00 €

- au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés pour 750,00 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 0 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR :21	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

c - Compte de gestion 2008

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 –Budget Annexe - Boulodrome – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur – le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR :21	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

d– Budget primitif 2009– Budget Annexe-Boulodrome

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2009–Budget Annexe-Boulodrome – dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 500,00	5 500,00
INVESTISSEMENT	3 250,00	3 250,00
TOTAL	8 750,00	8 750,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ	ABST. : 3 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Nathalie MARGAIN

2009-2-4 - BUDGET ANNEXE – PARC D'ACTIVITES DU BERT

a – Vote du Compte Administratif 2008

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	1 068 876,64	75 396,00	56 030,97	1 104 945,14	1 124 907,61	1 104 945,14
Résultats de l'exercice	993 480,64			1 048 914,17		55 433,53
Résultats reportés		908 189,34	1 048 914,17		140 724,83	
Résultats cumulés	85 291,30			0,00	85 291,30	
Restes à réaliser						
RESULTATS définitifs	85 291,30			0,00	85 291,30	

Le déficit de clôture 2008 du budget annexe du Parc d'Activités du Bert (85.291,30 €) sera déduit du résultat du budget général.

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2008 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Monsieur le Maire a quitté momentanément la séance.

VOTE	
POUR : 19	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

b - Compte de gestion 2008

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 –Budget Annexe-Parc d'Activités du Bert– par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur – le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR : 21	ABST. :4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN

2009-2-5 - PISCINE – saison 2009 – approbation des tarifs

Une réunion inter-piscine a eu lieu le 16 mars 2009. Des tarifs communs à toutes les piscines du secteur géographique sont établis conjointement. En conséquence, le Maire propose d'appliquer, à compter du 1^{er} juin 2009, date d'ouverture de l'équipement, les tarifs suivants :

	Tarifs 2008	Proposition 2009
Ticket enfant	1,30 €	1,30 €
Ticket adulte	2,60 €	2,65 €
Collectivités : ticket valable à la journée	1,30 € <i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>	1,30 € <i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>
Carte abonnement de 20 entrées : adulte	36,00 €	36,00 €
Carte abonnement de 20 entrées : enfant	18,00 €	18,00 €
Ticket demi tarif adulte (pour les horaires suivants) : 12 H/12 H 45 ou 18H/18 H 45	1,35 €	1,35 €
Ticket demi tarif enfant (pour les horaires suivants) : 12 H/12 H 45 ou 18H/18 H 45	0,70 €	0,70 €

Pour information, la période d'ouverture 2009 est du 1^{er} juin au 31 août.

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

2009-2-6 - CAMPING – saison 2009 – approbation des tarifs

Les tarifs sont fixés par la Commune. Le Maire propose donc d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2009, date d'ouverture de l'équipement :

TARIF TTC PAR JOUR	Basse saison	Haute saison
Forfait 1 - 2 personnes	12,10 €	13,40 €
Personne supplémentaire	3,90 €	4,60 €
Enfant de -12 ans	2,35 €	2,95 €
Visiteur au delà de 2 heures	3,05€	3,45 €
Chien vacciné et tenu en laisse	1,80 €	2,10 €
Tente supplémentaire	2,70 €	3,05 €
Véhicule supplémentaire	3,90 €	3,90 €
GROUPE : <i>(à partir de 8 personnes)</i> * par emplacement * par enfant – 12 ans * par personne + 12 ans	12,10 € 1,50 € 2,50 €	
LOCATION de TOILES BENGALI Entièrement équipée, avec nécessaire cuisine, sans sanitaire - Jusqu'à 4 places, électricité comprise		
Tarif à la semaine	260,00 €	360,00 €
Tarif week-end (2 jours/1 nuit)	80,00 €	100,00 €
Forfait (3 jours / 2 nuits)	95,00 €	140,00 €
Forfait (4 jours / 3 nuits)	110,00 €	200,00 €
Forfait (5 jours / 4 nuits)	160,00 €	/
LOCATION de « KIWI » Entièrement équipée, avec nécessaire cuisine, sans sanitaire - Jusqu'à 5 places, électricité comprise		
Tarif à la semaine	300,00 €	380,00 €
Tarif week-end (2 jours/1 nuit)	95,00 €	115,00 €
Forfait (3 jours / 2 nuits)	110,00 €	160,00 €
Forfait (4 jours / 3 nuits)	130,00 €	220,00 €
Forfait (5 jours / 4 nuits)	190,00 €	/
FORFAIT SPECIAL CYCLISTE 1 cycliste, 1 vélo, 1 emplacement (sans électricité)		
Tarif par jour	6,20 €	7,10 €

FORFAIT SPECIAL CAMPING-CAR 1 camping-car + 2 personnes (sans électricité)		
Tarif par jour	12,10 €	13,40 €
FORFAIT RESIDENTS 6 MOIS		
Forfait résidents 6 mois	1 ou 2 personnes	1 050,00 € (sur une base mensuelle de 175 €)
	Par personne supplémentaire de plus de 12 ans	312,00 € (sur une base mensuelle de 52 €)
	Par personne supplémentaire de moins de 12 ans	210,00 € (sur une base mensuelle de 35 €)
Supplément électricité au coût réel soit 0,090 € par KW consommé		
ELECTRICITE		
Forfait courant 10 A par jour	4,45 €	
GARAGE MORT		
Garage mort au mois	28,00 €	

Pour information, les périodes d'ouverture 2009 sont les suivantes :

Basse saison : du 1^{er} avril au 28 juin 2009 et du 31 août au 30 septembre 2009

Haute saison : du 29 juin au 30 août 2009

Les cartes bleues seront acceptées en règlement des prestations à compter de la saison 2009.

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser leur mise en application à compter du 1^{er} avril 2009 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Jacky RAVAZ : il avait été question d'augmentation lors de la commission finances.

Chantal REY : uniquement pour les résidents.

VOTE	
POUR : 23	ABST. : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ

Jean-Michel AROD s'excuse et quitte la séance

2009-2-7 - Attribution de subventions

L'Adjoint aux Finances propose de verser les subventions suivantes :

a) - aux coopératives scolaires

Objet	Montant voté en 2008	Règlement 2008	Proposition 2009
Livres bibliothèque	1 771,00 €	1 771,00 €	1 848,00 €
Extrascolaires	11 200,00 €	10 262,39 €	11 523,00 €
Arbre de Noël	870,00 €	870,00 €	870,00 €
Crédit de direction	816,00 €	816,00 €	918,00 €
TOTAL	14 657,00 €	13 719,39 €	15 159,00 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

Jacky RAVAZ : j'aurai souhaité que cela suive le coût de l'inflation.

Le Maire : je croyais que tu avais dit que tu étais contre les augmentations !

Guillaume FAVIER : avec la consultation globale, nous avons gagné sur les prix.

VOTE	
POUR : 23	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

b) - Office de Tourisme

Objet	Montant voté en 2008	Règlement 2008	Proposition 2009
Fonctionnement	27 800,00 €	27 800,00 €	29 300,00 €
Manifestation	16 600,00 €	16 600,00 €	16 900,00 €
Spectacle 90 ^{ème} anniversaire armistice	/	/	410,00 €
TOTAL	44 400,00 €	44 400,00 €	46 610,00 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention

(Chantal REY ne prend pas part au vote).

VOTE	
POUR : 23	

2009-2-8 - Route du Jalérieu – aménagement de sécurité

a – demande de subvention aux parlementaires

L'objectif consiste à aménager cette entrée d'agglomération pour améliorer la sécurité routière en obtenant le respect de la limitation de vitesse réglementaire, en sécurisant les cheminements des piétons, en créant un espace plus structuré et aménagé.

Le programme consiste, notamment, en l'enfouissement des réseaux, et des aménagements de voirie (création de trottoirs, rétrécissements de la voie existante).

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter les parlementaires pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE	
POUR : 22	CONTRE : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ

b – demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE)

Par délibération en date du 29 janvier 2009 vous avez sollicité auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour les aménagements de sécurité de la route du Jalérieu.

L'Etat demande au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le projet de la 1^{ère} tranche et ses modalités de financement en déduisant les dépenses inéligibles :

- Montant des travaux éligibles 212 400 € HT
 - o Plan de financement prévisionnel :
 - Etat : 20 % 42 480 € HT

- Autofinancement 169 920 € HT

Le Maire propose d'approuver ce projet et ce plan de financement.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE	
POUR : 23	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ

II – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2009-2-9 - ILOT NORD – cession d'un local et d'un tènement

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ilot Nord, la Commune a acquis le garage de mécanique agricole notamment pour la réalisation d'une liaison entre la Grande rue de Ciers et le nouveau quartier de façon à dynamiser le centre ville.

Il a été décidé de ne pas démolir la partie du bâtiment côté Grande Rue de Ciers d'une part pour assurer la continuité du bâti sur cette rue et d'autre part, pour garder un local commercial.

Le Maire propose de vendre, au vu de l'avis des Domaines, le local commercial ainsi que 77 m² environ à prélever sur la parcelle cadastrée AC 96, lieudit Bourg de Ciers, à la SCI RAVIER-CHANOZ au prix de 86 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer le document d'arpentage ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Philippe GUYON : que vont-ils faire ?

Le Maire : ils réhabilitent pour le compte de la caisse d'épargne.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 4 Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET Nathalie MARGAIN Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

2009-2-10 - Vente d'un terrain rue du Mollard Bresson

La Commune est propriétaire d'un lot n° 10 cadastré AC 627 d'une superficie de 800 m², lieudit Le Mollard Bresson.

Le Maire propose, au vu de l'avis des Domaines, de céder à M. et Mme Sami BOUZOUITA, ou à toute autre personne physique ou morale qu'ils se substitueront, ladite parcelle au prix de 65 000 €, y compris les frais d'agence (5 000 €) qui reste à la charge du vendeur.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Nathalie MARGAIN : et si un jour, il y a le centre social ?

Maryvonne SARAMITO : cela ne communique pas. Ce terrain fait partie du lotissement.

Le Maire : il y a plus de 1,50 mètre de dénivelé.

VOTE	
POUR : 23	CONTRE : 1 Jacky RAVAZ

III - ASPECT REGLEMENTAIRE

2009-2-11 - Classement des voies communales

Depuis l'établissement du dernier tableau de classement des voies communales, en octobre 1998, de nouvelles voies ont été créées. Une mise à jour est donc nécessaire.

a – avenue Général Jacques Guillermaz

Le Maire propose d'incorporer dans la voirie communale l'avenue Général Jacques Guillermaz

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Jacky RAVAZ : on ne peut pas classer autrement, en route départementale par exemple ?

Le Maire : j'aurai aimé, mais le Conseil Général de l'Isère n'a pas voulu.

VOTE
POUR : 24

b –chemin de la Daudon

Le Maire propose :

- d'incorporer dans la voirie communale le chemin de la Daudon, ancien chemin rural à classer sur 120 mètres linéaires,
- de demander à la subdivision de l'Equipement, ou à tout autre organisme s'y substituant, d'établir le dossier de classement,
- de procéder aux formalités de l'enquête publique prévues aux articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR : 24

2009-2-12 – Aliénation d'un chemin rural

Par délibération en date du 14 décembre 2001, le Conseil Municipal avait validé la vente de terrains à WALIBI, correspondant précédemment à l'emprise d'un chemin rural.

WALIBI a acheté à des particuliers un ensemble de terrains desservis par ce chemin rural situé section AH, Le Grand Marais, d'une surface approximative de 2 730 m². Ce chemin cesse donc d'être affecté à l'usage public. Pour obtenir une propriété d'un seul tenant, WALIBI s'est porté acquéreur de ce terrain au prix de 20 Francs le m² (tarif identique à celui précédemment négocié par les particuliers et conforme à l'avis des Domaines).

Par conséquent, le Maire propose de soumettre ce dossier à enquête publique pour permettre l'aliénation par la commune de ce chemin rural.

L'enquête publique sera faite en même temps que celle relative au classement des voies communales.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE

POUR : 24

2009-2-13 - Taux unitaire des vacances funéraires

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire réforme partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires dans le but de réduire le coût global des funérailles supportées par les familles.

Désormais, seules les opérations funéraires suivantes feront l'objet du versement d'une vacation pour la surveillance :

- de la fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt,
- des opérations de crémation,
- des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps.

Le Maire propose de fixer à 20 €, le montant de la vacation funéraire, à compter du 1^{er} avril 2009.

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

AVIS FAVORABLE

2009-2-14 - Délégation de pouvoir du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération en date du 11 avril 2008 modifiée par délibération du 19 juin 2008, le conseil municipal a délégué au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, certaines attributions.

La loi n° 2009-179 du 17 février 2009, pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés, a modifié certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. L'article 10 de cette loi, publiée au journal officiel le 18 février 2009, a réécrit les articles L 2122-22, L 3221-11 et L 4321-8 du CGCT articles portant sur les délégations consenties au Maire. En conséquence, la délégation permanente concernant les marchés publics ne porte plus seulement sur les marchés d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (206 000 € HT) et les avenants qui s'y rattachent n'entraînant qu'une augmentation du montant initial de ces marchés inférieur à 5 %, mais sur tout type de marché, quel que soit leur montant, ainsi que sur tous les avenants quelle que soit l'augmentation qu'ils induisent.

Par conséquent, le Maire propose de retirer le 4^{ème} point de la délibération modifiée susvisée et de le remplacer par :

« 4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Il convient de délibérer pour approuver cette modification, le Maire ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE

POUR : 20

CONTRE : 2

Emmanuel GUTIERREZ

Jacky RAVAZ

2009-2-15 - Centre socio-culturel intercommunal Jean Bedet – désignation d'un délégué

Fabienne RETY, déléguée au Conseil d'Administration du Centre Socio-culturel Jean Bedet, a souhaité son remplacement, pour des raisons professionnelles. Il convient donc de nommer un nouveau délégué.

Le Maire propose Maryvonne SARAMITO, pour représenter la commune au Conseil d'Administration du Centre Socio-culturel Intercommunal Jean Bedet.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition

VOTE
POUR : 24

IV – PERSONNEL COMMUNAL

2009-2-16 – Recrutement d'agents non titulaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels tant à titre occasionnel que saisonnier,

Le Maire propose :

- pour la durée de son mandat d'engager par recrutement direct, en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- de constater les besoins concernés et de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat :

- pour l'exercice de fonctions correspondant à un besoin saisonnier (pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois),
- pour faire face à un besoin occasionnel (par contrat conclu pour une durée maximale de trois mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR : 24

2009-2-17 - Filière administrative - création d'un poste d'adjoint administratif

Par anticipation au départ en retraite d'un agent, le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, à temps non complet (50 %) à compter du 1^{er} avril 2009.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à procéder au recrutement.

VOTE
POUR : 24

2009-2-18 - Modification de postes – Avancement de grades

a - filière culturelle

Pour permettre à deux agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à la réussite d'un examen professionnel, (après avis favorable de la commission administrative paritaire), le Maire propose :

- de créer deux postes d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2009,
- de supprimer deux postes d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe que ces agents occupaient précédemment dès que les nominations correspondantes auront été réalisées.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE

POUR : 24

b - filière technique

Pour permettre à deux agents communaux d'être nommés à un grade supérieur selon la procédure d'avancement de grade (après avis favorable de la commission administrative paritaire), le Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2009,
- de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2009,
- de supprimer
 - le poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe,
 - le poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

que ces agents occupaient précédemment dès que les nominations correspondantes auront été réalisées.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE

POUR : 24

c – filière médico-sociale

Pour permettre des agents communaux d'être nommés à un grade supérieur selon la procédure d'avancement de grade (après avis favorable de la commission administrative paritaire), le Maire propose :

- de créer trois postes d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (ATSEM), catégorie C, à temps complet :
 - un à compter du 1^{er} avril 2009,
 - un à compter du 1^{er} juillet 2009
 - un à compter du 1^{er} octobre 2009
- de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2009,
- de supprimer :
 - trois postes d'agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles,
 - un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,

que ces agents occupaient précédemment dès que les nominations correspondantes auront été réalisées.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR : 24

V – QUESTIONS DIVERSES

Emmanuel GUTIERREZ : une suggestion : avenue Général Jacques Guillermaz, au niveau du laboratoire, il n'y a pas de **place pour les personnes à mobilité réduite**. Il faudrait les matérialiser.

Le Maire : c'est prévu dans le cadre de la campagne de marquage. Elles seront derrière le bâtiment.

INFORMATIONS

- 29 mars 2009 à 17 H 30 : concert de printemps de Synfonia - Salle des fêtes de Ciers,
- 5 avril 2009 : foulée de printemps – départ du gymnase,
- 24 avril 2009 : Cyrano de Bergerac – Salle des Fêtes de Ciers,
- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 11 décembre 2009

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 15.

Fait aux Avenières, le 11 mai 2009
Le Maire,
Gilbert MERGOND.